

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 25 NOVEMBRE 2014

Année scolaire : **2014-2015**

Numéro de séance : **3**

Date de transmission de la convocation aux membres : **14 NOVEMBRE 2014**

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) : **NON**

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Jean-Guy MARET**

Secrétaire de séance : **Nicolas TRANQUARD**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **17**

Ordre du jour

I * VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- Modification du RI
- Charte des conseils de classe

II * FONCTIONNEMENT GENERAL

- Commission de restauration
- Stagiaire pour information
- Convention GRETA

III * VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- Budget 2015
- Plan pluriannuel d'investissements
- DBM
- Vente matériel réformé
- Sorties scolaires

IV * QUESTIONS DIVERSES

- Annexes (nombre : – titre :

- Motions [nombre – titre)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du mardi 25 novembre 2014

Qualité		Titulaires				Suppléants				
		Nom - Prénom	P [□]	A[□]	E[□]	Nom - Prénom	P[□]	A[□]	E[□]	
A D M I N I S T R A T I O N	Chef d'établissement	MARET Jean-Guy	X							
	Proviseur ou principal adjoint	WUYTS Eric			X	MAGNARD Pierre	X			
	Gestionnaire	BILLAUDEAU Patricia	X							
	Chef des travaux	BORIES Serge	X							
	Directeur adjoint de la SEGPA									
E L U S L O C A U X	Collectivité de rattachement	MARMIN Valérie	X							
	Groupement de communes	JARDIN Florence								
	Commune siège	CHAUVET Odile			X					
	Commune siège									
PERSONNALITE QUALIFIEE		BARDY Marie-LUCE	X							
P E R S O N N E L S D E L , E T A B L I S S E M E N T	Personnels d'enseignement	PATRIER Stéphane	X							
		GARRIBOTTO Jean-Paul	X							
		SIREUIL Estelle	X							
		TRANQUARD Nicolas	X							
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé									
		PIGNON Franck			X	DUFOUR Vincent	X			
		BILLON Emmanuelle			X					
		ARDOUIN Catherine	X							
P A R E	Parents d'élèves	SERVANT Valérie			X					
		GIRARD Patricia			X					

N T S D , E L E V E S e t E L E V E S		GONNET Corinne			X			
		HUGUET Nathalie	X					
		LIEGE Manuella			X			
	Elèves	BASQUE Christine	X					
		TETE Julien			X	SART Marie-Amélie	X	
		POTIER Heyvan	X					

[□] **P** : Présent - **A** : Absent - **E** : Excusé

Le président du Conseil d'Administration ayant constaté que le quorum était atteint ouvre la séance à 17h40.

Monsieur Nicolas TRANQUARD (représentant les personnels d'enseignement) accepte d'assurer le secrétariat de séance.

M. MARET propose d'adopter le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le compte-rendu du précédent Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

M. MARET fait lecture de l'ordre du jour du présent Conseil d'Administration et présente trois changements concernant une modification du règlement intérieur, la signature d'une convention GRETA et une décision budgétaire modificative.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

I - VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- **Modification du règlement intérieur**

M. MARET fait lecture au conseil d'Administration d'une modification du règlement intérieur de l'établissement suite à une remarque du service juridique du Rectorat. Il demande le remplacement de la mention « exclusion temporaire supérieure à 8 jours » qui n'est pas prévue par le code de l'éducation par « exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes ».

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

- **Charte des conseils de classe**

M. MARET présente au Conseil d'Administration la charte des conseils de classe : « Le conseil de classe se réunit une fois par trimestre pour établir un bilan des résultats, du travail et du comportement d'une classe et de chacun des élèves qui la composent. Il a pour but de donner des conseils à chaque élève, pour qu'il progresse et puisse bénéficier d'une orientation conforme à ses vœux et à ses possibilités ». M. MARET explique que le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement ou son représentant et qu'il est animé par le professeur principal et l'éducateur référent. Deux représentants des parents et deux représentants des élèves y siègent. M. Maret ajoute que les élèves et les parents siègent au conseil de classe en tant que représentants, non pour s'intéresser à leur propre cas ou à celui de leur enfant, mais pour faire valoir à tout moment du conseil le point de vue de ceux qu'ils représentent sur la scolarité de la classe dans le respect des compétences professionnelles des enseignants. Le conseil de classe ne doit pas être le lieu d'expression de remarques personnelles et ses membres sont tenus au secret des débats. Il permet de formuler des distinctions positives ou négatives :

- Les félicitations lorsque les résultats et le comportement d'un élève donnent toute satisfaction ;
- Les encouragements qui sont attribués à un élève quels que soient ses résultats lorsqu'il mérite d'être valorisé dans ses efforts ;
- Les avertissements qui ne peuvent pas être notés sur le bulletin mais sur un document séparé envoyé en même temps que le bulletin, et qui peuvent être liés aux résultats ou au comportement. Après deux avertissements, un blâme est porté au dossier de l'élève pour l'année scolaire.

Les distinctions sont attribuées à la majorité des présents et, en cas d'égalité, le président du conseil tranche.

II – FONCTIONNEMENT GENERAL

- **Commission de restauration**

M. MARET revient sur une proposition faite lors du précédent Conseil d'Administration : la commission de restauration. L'objectif de cette commission est, dans le cadre de l'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur, d'échanger avec le chef de cuisine et de participer à l'élaboration des menus. La commission permet, en outre, aux usagers de découvrir les contraintes qui sont imposées au service de restauration par des lois et règles diverses. La commission de restauration est composée du directeur, du directeur adjoint, de la gestionnaire, du chef de cuisine, de deux enseignants, des infirmières, de deux représentants des parents et de quatre élèves. M. MARET propose une première réunion en décembre pour préparer les repas de janvier et interroge les élèves sur leur intérêt pour cette commission : tous adhèrent à l'idée.

M. MARET annonce les dates des repas de Noël pour les demi-pensionnaires (16 décembre midi) et les internes (18 décembre au soir).

- **Convention GRETA**

M. MARET fait lecture au Conseil d'Administration d'un courrier de M. le Recteur de l'Académie de Poitiers concernant la création d'un GRETA Poitou-Charentes. Il demande l'adoption d'une convention d'adhésion.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La convention d'adhésion au GRETA est adoptée à l'unanimité.

- **Stagiaires pour information**

M. MARET présente au Conseil d'Administration les stagiaires que l'établissement accueille en ce moment :

- Pierre HAYS venant du lycée du Dolmen, en stage pour 4 semaines dans le service de la gestionnaire ;
- Alan SZIKA venant du lycée Louis Armand, en stage pour 3 semaines dans le service informatique ;
- Emilie DARTHOUT venant de la SEGPA Jean Moulin, en stage pour 3 semaines dans le service de restauration ;
- Nicolas LAMBERT venant du lycée du Dolmen, en stage pour 3 semaines dans le service restauration.

III – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

En raison de l'absence du représentant de la région, M MARET traite le point sur les sorties scolaires avant le budget

➤ Sorties scolaires

Mme BOUTY présente un tableau récapitulant les sorties facultatives :

Séjour de 3 jours en Normandie du 8 au 11 juin 2015 pour la classe de 3^{ème}2 autour du thème de la seconde guerre mondiale. Le budget global est de 3 224 € avec une participation de l'établissement à hauteur de 1 184 €, de la Région de 1 275 €, et des familles pour un total de 765 €.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le séjour de 3 jours en Normandie pour la classe de 3^{ème}2 est adopté à l'unanimité.

Déplacement à Tours le 21 mai 2015 pour la classe de 1CAP1 avec Mmes BELLOT et FOUCHAQ sur le thème du déplacement urbain. La journée sera également marquée par la visite de l'Opéra de Tours, d'un hôtel et du musée du compagnonnage. Le budget global est de 464 € avec une participation de l'établissement à hauteur de 176 €, de la Région de 240 €, et des familles pour un total de 48 €. M. BORIES interroge Mme BOUTY sur le mode de transport utilisé. Mme BOUTY répond qu'il s'agit d'un voyage en train et que cela fait partie du projet (autonomie dans les déplacements).

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet de voyage à Tours pour la classe de 1CAP1 est adopté à l'unanimité.

Séjour à l'île d'Oléron du 30 mars au 2 avril 2015 avec la classe de 1CAP2 et en partenariat avec l'EREA de Saintes sur le thème des métiers de la mer. En préambule à ce séjour, 2 journées d'échanges seront organisées à Poitiers puis à Saintes. L'année prochaine un autre séjour sur le thème de la voile conclurait le projet. Le budget global est de 3 832 € avec une participation de l'établissement à hauteur de 436 €, de la Région de 2 400 €, et des familles pour un total de 320 € (le reste des dépenses étant assuré par l'EREA de Saintes).

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet de séjour en partenariat avec l'EREA de Saintes est adopté à l'unanimité.

Echange avec l'EREA de Toulouse du 9 au 13 mars à Poitiers puis du 8 au 12 juin à Toulouse pour la classe de 3^{ème}1 avec Mmes BRUGIER, DURIF et RICHARD. Selon le prix des billets de train le budget global sera compris entre 2 840 € et 2 210 €. La participation de l'établissement serait de 800 € à 170€, celle de la Région de 1 275 €, et celle des familles de 45 € par famille.

18h15 : arrivée de Mme MARMIN

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Le projet d'échange avec l'EREA de Toulouse est adopté à l'unanimité.

Mme BOUTY présente ensuite la liste des sorties obligatoires avec subvention PRE (projet de réussite éducative) :

- Projet théâtre : 3 jours sur l'improvisation avec les classes de 2CPA1 et 2CAP2 du 5 au 9 janvier 2015. Le budget global est de 1 488 € avec une participation de l'établissement de 298 € et de la Région de 1 190 € ;
- Projet journal (février et juin 2015) en partenariat avec l'EREA de Saint-Aubin-le-Cloud ponctué notamment par une sortie au parc du Futuroscope. Le budget global est de 1 500 € (avec l'achat de matériel) avec une participation de l'établissement de 300 € et de la Région de 1 200 € ;
- Projet slam : mise en place d'un clip de slam avec un intervenant « Lomé » en avril et mai 2015. Le budget global est de 2 140 € avec une participation de l'établissement de 428 € et de la Région de 1 712 €.
- Sortie au cinéma pour tous les élèves internes le dernier mercredi après-midi avant les vacances de Noël pour un budget de 600 € financé grâce à un reliquat de la dotation culture.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Les projets Théâtre, journal, slam et cinéma sont adoptés à l'unanimité

M. PATRIER interroge le Conseil d'Administration pour savoir si le projet de sortie scolaire à Civaux a déjà été voté. M. MARET répond par l'affirmative (CA précédent).

➤ **Budget 2015**

M. MARET explique au Conseil d'Administration qu'en regard du mode de calcul de la Région, l'établissement devrait bénéficier d'une dotation globale de 177 429 €. La projection effectuée par Mme BILLAUDEAU et M. MARET donnait une estimation autour de 176 000 €. La Région ayant passé un marché public pour la fourniture de gaz pour une économie d'environ 15%, elle a retiré ce même pourcentage à la dotation la ramenant à 165 542 €. M. MARET rappelle que l'année dernière l'établissement avait obtenu une dotation complémentaire de 20 000€ qui a finalement été considérée comme une avance sur dotation et donc retirée à la dotation globale pour 2015, la ramenant à 145 542 €. M. MARET explique donc qu'il est contraint de mettre en place un budget d'austérité avec réduction drastique des dépenses. M. MARET affirme qu'il sait d'ores et déjà que la dotation 2015 sera insuffisante pour fonctionner sur l'année, dans la mesure où l'établissement va entrer dans une phase de travaux de 18 mois à partir de juin 2015. Tant que ces travaux ne seront pas terminés, l'EREA ne pourra pas afficher une gestion correcte avec des installations vétustes et énergivores identifiées par la Région. M. MARET ajoute qu'il a déjà fait voter un prélèvement sur fonds de roulement, et que ceux-ci sont désormais au plus bas avec seulement 16 jours de fonctionnement. Il propose donc la mise en place d'un plan d'économie :

- Au niveau énergétique (revoir l'éclairage, remplacer les éclairages halogènes par des LED...)

- Au niveau reprographie (déjà près de 80 000 photocopies réalisées depuis le début de l'année) ;
- Au niveau des consommables informatiques (surcoût relevé par rapport aux autres établissements) ;
- Au niveau des contrats de maintenance ;
- Au niveau du contrat du médecin vacataire : le coût est élevé et le contrat va être dénoncé à échéance (au mois d'avril).

M. MARET précise que le médecin scolaire vient dans l'établissement le même jour que le médecin vacataire, rendant sa présence superflue. M. TRANQUARD relève que ces deux praticiens n'ont pas le même rôle. C'est ce que confirme Mme BARDY en expliquant que le médecin scolaire n'a pas le droit de prescrire. M. MARET, en accord avec Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, confirme qu'il n'est pas possible de continuer comme cela.

M. MARET explique qu'il a récemment adressé un courrier à la Région pour demander la réaffectation de la dotation complémentaire. Mme MARMIN demande alors à M. MARET si elle a été mise en copie de ce courrier et celui-ci répond par l'affirmative. Il ajoute que Mme WIERRE (Région Poitou-Charentes) lui a confirmé que le cas de notre établissement n'était pas unique, mais elle n'a pas apporté de réponse pour le moment.

18h35 : départ de Mme BOUTY

Mme BILLAUDEAU effectue ensuite une présentation plus détaillée du budget. Elle commence par le compte « AP » (Activités pédagogiques). Elle note une diminution des recettes notamment au niveau de la taxe d'apprentissage. Le budget « fournitures enseignement professionnel » passe de 19 700 € à 10 000 € justement en raison de la diminution des recettes liées à la taxe d'apprentissage. Le budget du domaine éducatif passe de 3 500 € à 2 800 €. M. BORIES explique au Conseil d'Administration que, suite à la réforme de la taxe d'apprentissage, l'établissement ne peut plus recevoir qu'environ 20% de la participation des entreprises. Il explique que c'est grâce à ses apprentis que l'EREA peut encore bénéficier d'une partie de ces aides. Il exprime également ses craintes quant à l'influence de la réforme des Régions dans ce domaine. Il demande à Mme MARMIN de relayer ses remarques à la Région Poitou-Charentes.

Au niveau du compte « Vie de l'élève » (correspondant au fonds social), la subvention est d'environ 10 000 €. M. MARET ajoute que plusieurs familles ne demandent pas les bourses alors qu'elles pourraient en bénéficier, et qu'il va falloir les accompagner pour éviter des défauts de paiement. Il ajoute que très récemment 27 courriers ont été envoyés à un huissier pour une mise en recouvrement.

Le compte « ALO » (Administration et Logistique) est celui qui va devoir supporter la majeure partie des économies. Mme BILLAUDEAU explique que les recettes sont en baisse notamment en raison de la diminution du produit de la taxe d'apprentissage et de l'absence de loyer. Elle ajoute qu'il y a également peu de recettes liées aux dégradations malgré la facturation aux familles. Elle note enfin une grosse baisse sur la viabilisation (gaz, eau, électricité). M. MARET explique que l'achat du logiciel « Pronote » a été abandonné en raison de son coût. Mme

BILLAUDEAU annonce que le budget pour les consommables informatiques reste à 1 500 €. M. BORIES relève que le budget du service réparation informatique est seulement de 500 € et que les seuls ordinateurs achetés récemment l'ont été grâce à la taxe d'apprentissage. M. MARET rappelle à Mme MARMIN que l'établissement accueille des élèves en difficultés avec des besoins particuliers et qu'ils doivent bénéficier d'outils performants. M. TRANQUARD rappelle que « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » est un axe prioritaire du projet académique 2014-2017. M. MARET note le coût important de la machine à affranchir (contrat d'entretien 820 € et coût des affranchissements: 3 400 €) mais voit mal comment l'établissement pourrait se priver de ce matériel.

M. BORIES relève que le budget « entretien et réparation » est seulement de 7 500 € et trouve cela nettement insuffisant. Il demande à Mme MARMIN où est passée l'Equipe Régionale d'Intervention qui doit permettre de réaliser des travaux d'entretien sans avoir à solliciter d'entreprise extérieure. Il rappelle que lors de la création de ces ERI, la Région a diminué la dotation des établissements puisque les ERI devaient permettre de faire des économies. Mme MARMIN demande si une sollicitation récente a été formulée. M. BORIES répond par l'affirmative en précisant : « en septembre ». M. MARET note la compétence et l'investissement de M. DUFOUR, l'agent de maintenance, qui passe beaucoup de temps sur des réunions de chantier en dehors de ses horaires de travail. Mme BILLAUDEAU annonce la création de la ligne maintenance des espaces verts.

Au niveau du compte « SRH » (service restauration hébergement), Mme BILLAUDEAU explique au Conseil d'Administration que la baisse du nombre d'élèves entraîne une baisse des recettes. M. MARET interroge Mme MARMIN sur le paiement des repas pour les enseignants-éducateurs lors du service de nuit. Mme MARMIN s'engage à faire remonter la question à la Région. Mme BILLAUDEAU note que le budget pour l'achat des denrées alimentaires passe de 118 000 € à 109 000 €. Elle annonce également la création de la ligne « produits d'entretien » spécifique au service SRH et la disparition de la ligne trousseau : l'EREA ne pourra pas acheter de draps cette année. M. MARET rappelle que 50% des élèves sont boursiers et 80% des familles appartiennent à des catégories socio-professionnelles défavorisées. M. PATRIER sollicite la parole pour exprimer sa déception quant à l'abandon du projet « voile » pour des raisons de financement alors qu'il avait un réel intérêt pour les élèves.

Votants : 15 Pour : 1 Contre : 14 Abstentions : 0

Le budget 2015 est rejeté.

➤ **Plan pluriannuel d'investissements**

M. MARET présente un bilan de la durée des amortissements appliqués par l'établissement pour les biens inventoriés :

- Mobilier de bureau : 10 ans ;
- Matériel d'enseignement : 5 ans ;
- Matériel Informatique : 5 ans ;
- Logiciels : 2 ans ;
- Matériel d'entretien : 5 ans ;
- Matériel restauration : 7 ans ;
- Véhicule : 7 ans.

➤ **DBM**

Mme BILLAUDEAU annonce l'ouverture de crédits supplémentaires pour des achats sur la taxe d'apprentissage.

➤ **Vente de matériel réformé**

M. MARET propose la vente d'anciennes machines à coudre portatives à 35 € pièce. Trois enseignantes du secteur professionnel ATMFC sont candidates ; il en restera donc 2 disponibles.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

La vente de matériel réformé est adoptée à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Les enseignants s'occupant de l'orientation pourraient-ils avoir des HSE supplémentaires ?**

M. MARET répond par la négative et précise que si on lui impose de payer des heures pour cela, il exigera la présence des enseignants concernés devant des élèves lors des heures de cours libérées par le départ en stage des élèves. Il cite en exemple le cas du mois de juin pour les classes de 3^{ème}. Il rappelle également que l'orientation ne se fait pas qu'en classe de 3^{ème} et que cela fait pleinement partie de la mission des enseignants. M. TRANQUARD rappelle, les heures « allégées » par les départs en stage servent, au moins en partie, au suivi de ces même élèves. M. MARET, que cela est effectivement une réalité mais que les heures libérées sont plus nombreuses que nécessaire. Il ajoute que les HSE versées pour le moment sont au nombre de 7h par mois pour M BORIES, chef des travaux et M MAGNARD, faisant fonction de directeur adjoint, et d'une pour M. TRANQUARD pour le secrétariat de Conseil d'Administration. Il explique que s'il existe un reliquat en fin d'année scolaire il disposera éventuellement de gratifications au mérite. M. PATRIER pose une question concernant les heures dites de « court remplacement ». M. MARET répond qu'il s'agit d'un autre budget et que rien n'est modifié vis-à-vis de cela.

➤ **Est-il possible de connaître la date à laquelle les heures de coordination et synthèse se valident ?**

M. MARET explique qu'il y a une mise en paiement entre octobre et décembre pour le premier trimestre puis, chaque mois, une ouverture d'une plage de saisie avant le 25 du mois. Il rappelle son intention d'afficher en salle des professeurs le détail des HSE versées à chaque enseignant.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Nicolas TRANQUARD

Jean-Guy MARET